Arbre fruitier haute tige (921), Noyers (922) et Châtaignier (923)





OPD (résumé de la fiche technique "Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole")	Réseau écologique	Qualité écologique (OPD niv. 2) (Vergers)
 Arbre à fruits à pépins ou à noyau Hauteur de tronc: 1.2 m (noyau) – 1.6 m (pépin) Maximum 100 – 300 arbres / ha selon espèce Fumure autorisée mais soustraire 1 are par arbre si prairie extensive Pas de produits phytosanitaires au pied des arbres de plus de 5 ans, traitement des arbres modéré autorisé et selon les mesures de protection prescrites Imputation dès 1 arbre et jusqu'à 100 / ha Contribution dès 20 arbres imputables par exploitation et jusqu'à maximum 120 arbres / ha (sauf cerisiers, noyers et châtaigniers: 100 arbres / ha) Une distance de 10 mètres doit être respectée entre l'arbre fruitier et la lisière, les cours d'eau et les haies. 	 Nombre d'arbres pour le moins constant durant toute la durée du réseau. Les arbres tombés ou abattus doivent être remplacés jusqu'au 1^{er} mai Entretien des arbres en période de repos de la végétation Minimum 1 site de nidification naturel (au moins la taille d'un poing) ou artificiel (nichoir adapté aux espèces cibles) par tranche de 10 arbres Recommandation(s): 10 m² d'herbage laissé sur pied par arbre Nichoirs artificiels nettoyés en hiver Arbre mort laissé sur pied pour autant que la sécurité ne soit pas mise en jeu. Reste imputable si diamètre supérieur à 20 cm à hauteur de poitrine et reconnaissable en tant qu'arbre 	 Minimum 20 ares et 10 arbres Présence d'une surface corrélée (SPB) à 5 maximum à raison de 0.5 are / arbre jusque 200 arbres et 0.25 dès le 201ème arbre Distance de 30 m max. entre les arbres Densité minimale de 30 arbres / ha et maximale de 120 arbres / ha (sauf cerisier noyers et châtaigniers: 100 arbres / ha) Au moins 1/3 des arbres avec une couront de plus de 3 m de diamètre La surface corrélée doit présenter une vale écologique ou minimum 1 structure par tranche de 20 arbres et au moins trois éléments différents pour l'ensemble du verger Min. 1 site de nidification naturel ou artificie par 10 arbres Nombre d'arbres pour le moins constant durant toute la durée du contrat. Les arbre tombés ou abattus doivent être remplacés jusqu'au 1er mai

Réseau écologique de Baroche+, Période 2017 - 2024

Plantes indicatrices	-
	Athene noctua (Chevêche d'Athena)
	Jynx torquilla (Torcol fourmilier)
Espèces cibles	Picus viridis (Pic vert)
	Phoenicurus phoenicurus (Rougequeue à front blanc)
	Apis sp. ; Osmis sp. ; etc. (Abeilles en général)

Justification de la mesure

Les oiseaux typiques des vergers ont besoin d'ensembles d'arbres fruitiers à la fois nombreux et homogènes au niveau de leur densité.

De plus, la campagne jurassienne est étroitement liée aux paysages de vergers. Il est important de maintenir et valoriser ce patrimoine transmis de génération en génération.

Chevêche d'Athena: niche dans ce milieu s'il est éloigné de la forêt (200 m), a besoin d'herbe rase pour chasser, mais aussi d'herbe haute qui sert de garde-manger, éviter que les petits oisillons tombent du nid pendant une période de fauche, conclure la signature de contrat d'exploitation LPN si la présence de Chevêche est attestée.







Version: Baroche+, février 2016